

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **EXTRAORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2016 à 18 heures 30**

L'an deux mil seize, le 14 décembre 2016, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur de LATOUR Henri, Maire, sur convocation qui leur a été adressée le 09 décembre 2016, en vertu de l'article L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : Monsieur de LATOUR, Maire
MM. BENEFICE, Mmes ZANCHI, BOUVOT, Mme GRAND, M.
LAFONT, Mmes OLIVIER, MM. FIGUIERE, ESPAZE.

ABSENTS : Mmes LEBLAND, M. BERLY, Mme ROUVERET, M.ANTON,
M. SERRE, Mme GAILLARD.

M BERLY donne pouvoir pour voter en son nom à Mme. ZANCHI

Monsieur FIGUIERE Maurice est élu secrétaire de séance

Monsieur le maire porte à la connaissance de l'assemblée le projet de motion pour la vallée de la Salindrenque :

MOTION POUR LA VALLEE DE LA SALINDRENQUE

Le conseil municipal de Lasalle s'émeut et s'inquiète de l'évolution du camping du Filament, ex-camping de la Pommeraie.

Depuis des dizaines d'années, ce site proposait aux vacanciers des emplacements en nombre raisonnable, sur un terrain arboré et ombragé.

La physionomie du lieu est en train d'être radicalement modifiée.

Dès cet été 25 bungalows ont été posés en bordure de route, sans le moindre effort d'intégration au paysage. La présence d'un super-toboggan aux couleurs criardes, visible de loin, donne l'esprit et le ton de ces nouveaux aménagements.

La raison d'être de cette évolution, imposée par un capitalisme plus irresponsable que jamais, réside dans le nouvel ordre économique soumis aux capitaux qui espèrent une rentabilité rapide.

De tels investissements ne concourent nullement au bien être général, mais à la ghettoïsation croissante de notre société qui crée un clivage entre la population captive dans le camping et celle qui, à l'extérieur, se propose de les accueillir.

La vallée de la Salindrenque jouit d'une flatteuse image de marque. Loin de contribuer à son attractivité, les équipements proposés par le camping, sont de nature à dissuader les amateurs de tourisme vert. Ainsi que ceux intéressés par les activités culturelles et sportives que notre territoire est en situation de leur proposer.

Un séjour en Cévennes est traditionnellement associé à l'idée de grands espaces, d'une nature préservée, dont le relief, la faune, la flore et l'habitat donnent matière à découvertes et rencontres. Nous sommes dans la zone périphérique du parc national des Cévennes, cette situation géographique nous met en devoir de respecter ce qui se fait en zone cœur dans laquelle un tel camping ne verrait pas le jour.

Les travaux engagés constituent une atteinte à notre environnement, défigurant sans vergogne un paysage réputé.

Nous soulignons donc la gravité et l'urgence d'une telle situation, dont les enjeux débordent le cadre de la gestion d'intérêt privés : nous appelons les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires pour préserver les valeurs et les choix de vie de toute une population.

M. ESPAZE : *A quel titre la mairie de LASALLE s'occupe-t-elle de la mairie de THOIRAS qui fait partie de l'intercommunalité du Grand Alès ? Ce qui me gêne ce sont plutôt les nouveaux habitants de LASALLE, qui sont dans des yourtes, des camions dortoirs et qui envahissent les parkings. A quel titre ne voulez vous pas les faire bouger ? Pour le camping, je veux bien admettre que vous preniez la défense de votre cousine mais ce camping a le droit de vivre et de faire des travaux. Il est normal que les gens puissent aller dans un mobil home pour leurs vacances.*

M. de LATOUR : *Nous ne nous occupons pas de Thoiras, le camping est sur la vallée de la Salindrenque qui ne concerne pas uniquement Thoiras. L'émotion est sur le développement de ce type de tourisme, on voit Anduze submergée en été. Et cela ne nous plaît pas. On peut vivre intelligemment du tourisme. Les camions ont bougés. Et d'après vous, il serait normal que les gens aient le droit d'aller dans un mobil-home mais pas dans une yourte ?*

M. LAFONT : *Nous ne voulons pas de tourisme de masse à LASALLE, comme c'est le cas à ANDUZE.*

M. ESPAZE : *Vous avez vu beaucoup de touristes à LASALLE, à part les personnes qui sont dans les yourtes ou les campings car ? Est-ce qu'ils sont en règles au moins ?*

M. de LATOUR : *En ce qui concerne l'habitat, il y a des règles à respecter et nous les respectons, si il y a des yourtes, c'est dans le cadre de la loi.*

M. ESPAZE : *Est-ce qu'ils paient les taxes d'assainissement et sur les ordures ménagères ?*

M de LATOUR : *Ils paient tous les taxes qu'ils doivent payer.*

M. ESPAZE : *Même les camions et les camping-cars ?*

- M de LATOUR :** *Il s'agit là d'un autre problème. Il n'est pas possible de leur interdire d'utiliser le domaine public. Sauf à proposer autre chose, ce qui a été fait. La plupart sont allés sur le parking de la Casta, il en reste quelques uns sur le parking de l'usine de Paulhan qui partiront lorsque le portique sera installé*
- M. LAFONT :** *Dans ce camping, tout se passait tranquillement avec les touristes logés dans des bungalows intégrés au site. L'installation de 25 bungalows devant le camping, en bord de route change complètement la situation ; Les gens sont les uns sur les autres. Et s'il y a plus d'animations cela aura un impact sur le prix.*
- M FIGUIERE :** *Dans un camping vient qui veut, si les vacanciers, ont envie de se trouver les uns sur les autres, cela les regarde. Pourquoi critiquer ce que ces gens font, cela ne nous regarde pas. Que la commune de THOIRAS prenne ses responsabilités. Si chacun de nous, à titre privé, signe la pétition je suis d'accord et je l'ai fait personnellement, mais pas au nom de la commune de LASALLE.*
- M de LATOUR :** *Les campeurs font ce qu'ils veulent, mais la motion est la critique d'une société cloisonnée. On ne peut pas rester indifférent quand apparaît un symbole fort et représentatif de cette société qui fait tout pour garder les personnes captives à l'intérieur du camping ayant pour seul but de faire du fric.*
- M FIGUIERE :** *Avec les anciens propriétaires il y avait déjà une supérette, un bar, un restaurant, ce ne sont pas les nouveaux propriétaires qui les ont créés.*
- Mme BOUVOT :** *A qui sera envoyée cette motion ?*
- M de LATOUR :** *Elle sera simplement publique, sur le site et envoyée à la préfecture. Ce qui s'est dit lors de cette séance est fortement désagréable et la méthode est complètement en décalage avec ce que nous sommes.*

Le conseil municipal par 2 voix contre (M ESPAZE et M FIGUIERE) et 8 voix pour adopte le texte de la motion pour la vallée de la Salindrenque.

Séance levée à 18H45.